

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Épinal, le 25/11/2021

Présentation du Laboratoire de la Ruralité et de Jérôme Normand, directeur de projet Ruralité

Grâce à la mobilisation de l'État et de l'association des maires ruraux, le département des Vosges expérimente un nouvel outil au service des territoires ruraux dans un cadre innovant.

Le gouvernement a décidé de créer plusieurs emplois de directeurs de projet ou d'experts de haut-niveau pour favoriser la mise en œuvre des politiques gouvernementales prioritaires.

Dans ce cadre, a été créé auprès du Préfet des Vosges, un emploi de directeur de projet en charge de la déclinaison départementale de l'agenda rural et du déploiement d'un laboratoire de la ruralité.

Jérôme NORMAND, administrateur général qui a occupé plusieurs postes dans l'administration préfectorale, notamment dans la région Grand Est a été retenu pour cette mission. Il a pris ses fonctions le 15 novembre 2021 auprès du Préfet des Vosges.

Il sera chargé notamment de l'animation du laboratoire de la ruralité, qui est copiloté par l'État et l'Association des maires Ruraux du Département (AMR88).

Qu'est-ce que le laboratoire de la ruralité ?

Nouvel outil expérimental au service des territoires ruraux vosgiens, le laboratoire baptisé **Rur'Agilité** est une instance de réflexion, d'expérimentation et de constructions de solutions sur tous les sujets relatifs à la ruralité.

Le laboratoire est chargé d'adapter l'action publique au regard du constat de l'inadéquation des certains dispositifs nationaux aux problématiques rurales.

Cabinet Bureau de la communication interministérielle

Tél : 03 29 69 88 88
Mél : pref-bci@vosges.gouv.fr

Place Foch
88026 ÉPINAL Cedex



Élus, experts, acteurs socioprofessionnels, du monde associatif et universitaire, seront associés aux travaux du Laboratoire de la ruralité.

Dans une démarche d'innovation et d'expérimentation, le laboratoire doit permettre de construire des actions adaptées aux spécificités des territoires ruraux, en parallèle des programmes et dispositifs nationaux portés par l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires, comme, le programme «Petites villes de demain», le plan de déploiement numérique ou encore, le plan «Avenir Montagnes».

Plusieurs réunions animées par le président de l'AMR88 et le Sous-Préfet de Neufchâteau ont déjà permis de définir le cadre de son fonctionnement et les thématiques qui seront particulièrement travaillées :

- la lutte contre le bâti dégradé,
- le développement de l'économie de proximité en milieu rural,
- la structuration de la filière bois,
- le maintien et le développement des services publics en milieu rural et de la couverture sanitaire,
- la valorisation du patrimoine touristique rural,
- le développement de l'offre culturelle aussi bien en termes d'équipements que d'animations
- la dimension montagne sera également pleinement prise en compte, en lien avec le Commissariat de massif et les élus qui le pilotent.

Les échanges déjà organisés avec les expériences de laboratoire de la ruralité existantes, dans les Vosges comme dans d'autres territoires, seront poursuivis et approfondis pour être ensuite dupliqués dans d'autres départements à dominante rurale.

Cabinet
Bureau de la communication
interministérielle

Tél : 03 29 69 88 88
Mél : pref-bci@vosges.gouv.fr

Place Foch
88026 ÉPINAL Cedex

